

Principes de logique – corrections apportées à la 3^e impression (2009)

Nous avons corrigé plusieurs fautes et changé quelques mots ici et là. Mais outre ces corrections mineures, nous avons fait quelques changements plus substantiels. Si vous avez en main une édition antérieure, vous devriez y intercaler les pages suivantes ou y faire les corrections suggérées.

p.202

Ajouter le paragraphe suivant à 5.2 a), après la ligne commençant par « liste d'épicerie, etc. », avant la ligne « b) accident »

Il convient de noter que « Tintin au Tibet » ne doit pas être considéré comme une espèce, sous un éventuel genre « bande dessinée ». En fait, « bande dessinée » nomme vraisemblablement une espèce spécialissime et « Tintin au Tibet » n'est en fait qu'une bande dessinée singulière, faisant le récit d'une histoire singulière. Le fait qu'on trouve un très grand nombre de *copies* de ce récit ne fait pas de « Tintin au Tibet » un universel, car ces copies sont toutes foncièrement identiques – à la différence des individus sous l'espèce « être humain », par exemple. Nous ne sommes pas en effet des clones les uns des autres, au contraire des copies de « Tintin au Tibet », qui reprennent textuellement et dans les moindres détails le même récit. Les différences que l'on peut trouver entre deux copies sont en fait complètement extérieures à ce récit singulier. Elles concernent par exemple le papier sur lequel est imprimée la bande dessinée, le lieu où se trouve ce papier, à qui il appartient, etc., ce qui ne touche en rien le récit.

Il en va ainsi apparemment de toute œuvre d'art existant en plusieurs échantillons. Les pièces de théâtre, par exemple, ne se divisent pas essentiellement en celles écrites par Shakespeare, Goethe ou Molière, ni en *Othello*, *Faust*, *Le malade imaginaire*, etc. (avec en dessous de chaque supposée espèce les diverses représentations de la même pièce). On les divise plutôt en tragédie et comédie, sous lesquelles se positionneront les tragédies ou les comédies singulières que sont *Othello*, *Faust* ou *Le malade imaginaire*, écrites, de façon contingente, par tel ou tel auteur. Chaque représentation singulière sera certes différente, mais ce n'est pas le récit qui sera différent. Il s'agira toujours du même récit singulier.

Principes de logique – corrections apportées à la 3^e impression (2009)
p.230-231

Remplacer la section « Une connaissance presque exceptionnelle » par le texte suivant

La différence spécifique au sens le plus fort du terme, celle qui fait partie de l'essence, qui divise le genre et qui fonde l'espèce par un caractère essentiel, est pour plusieurs choses très difficile, voire impossible à connaître. La différence spécifique au sens strict du terme ne semble en fait accessible que pour les choses que l'être humain peut connaître de l'intérieur — c'est-à-dire l'être humain lui-même, l'animalité, la vie (des aspects qui font partie de son essence, mais de manière générique) et pour les choses qui dépendent pour leur existence de l'activité spéculative, morale ou pratique de l'être humain.

C'est le cas par exemple des êtres et des relations mathématiques, comme les nombres et les figures, qui sont essentiellement construits par l'intelligence humaine. Il en va de même de « choses » comme le courage, la justice, la crainte, l'amour, qui n'existent que dans l'esprit humain et que nous pouvons certainement connaître intimement. Ce sera le cas encore pour des « choses » comme le nom, le verbe, l'adverbe ou pour tout ce que l'être humain a lui-même fabriqué, car les ayant conçues et réalisées, l'être humain les connaît en quelque sorte de l'intérieur.

Cela exclut tout de même beaucoup de choses (le chien, la fourmi, le virus, le carbone, etc.), qui ne peuvent être connues que de l'extérieur, c'est-à-dire à travers des accidents. Dans la plupart des cas, on sera donc contraint d'utiliser un propre (ou une combinaison de propres) à titre de différence spécifique. C'est ce qu'on pourra alors trouver de mieux pour distinguer une espèce d'une autre.

On peut tout de même accéder, de façon hypothétique, à une certaine connaissance des différences spécifiques de choses qui ne sont connaissables que de l'extérieur : on peut en effet supposer que si une chose a une certaine propriété, c'est qu'il y a en elle quelque chose qui la détermine à être ainsi et qui explique ce caractère. Ce serait sa différence spécifique. Évidemment, une telle supposition quant à ce qui la constitue essentiellement ne peut pas être confirmée directement : par définition, on ne peut pas accéder à l'intériorité de ces choses. Par contre, cette supposition peut faire venir certaines autres idées : une chose qui est ainsi faite devrait aussi avoir telle ou telle autres propriétés ; une telle cause aurait logiquement de tels effets, en plus des propriétés déjà connues. Cette réflexion incitera à faire de nouvelles

observations. Or le fait, éventuellement, de découvrir que la chose en question a effectivement ces autres propriétés renforcera l'hypothèse. L'observation du contraire réfutera l'hypothèse. On pourra ainsi, indirectement, avoir une assez bonne idée de la différence spécifique de chose qu'on ne peut connaître directement de l'intérieur¹.

En somme, il convient d'être bien conscient que la connaissance de la différence spécifique d'une chose est une affaire plutôt rare. Par défaut, on se sert souvent des propriétés des choses au sens strict, qu'on utilise pour différencier les choses comme si c'étaient leurs différences spécifiques. Et parfois, on se sert de ces propriétés pour imaginer ce que peut être l'essence des choses considérées. On accède alors à une connaissance hypothétique de la différence spécifique.

¹ Cela nous ramène évidemment à la métaphore proposée par Einstein (rapportée plus haut — voir 4.2.1).

Principes de logique – corrections apportées à la 3^e impression (2009)

p.268

Ajouter à la fin de la page

Or, la connaissance distincte de ces divers rôles logiques peut être extrêmement éclairante quand vient le temps d'examiner une quelconque doctrine ou théorie scientifique. Ce cadre d'analyse peut aider à saisir ce qui y est en jeu fondamentalement. Cela permet aussi de comparer divers points de vue ou diverses approches en ayant un même point de référence, avec un même vocabulaire.

p.399, au haut de la page

6. Ce texte ~~contient~~ énonce plusieurs propriétés de la chauve-souris. Jetons un coup d'oeil à celles qui sont les plus explicites, tout en reconnaissant les limites de notre brève analyse.

Quoiqu'elle ne soit pas décrite explicitement, il semble que les chauve-souris « possèdent une aptitude à voler vraiment unique ». Cette caractéristique est vraisemblablement présente chez toute chauve-souris et elle est la seule à la posséder (puisque cette aptitude est dite unique). Il s'agirait d'un propre au sens strict, si elle était présente chez la chauve-souris à tout moment (c'est-à-dire dès les premiers moments de son existence, ou à peu de choses près). (À noter par ailleurs que ce propre joue peut-être le rôle, dans le texte, de différence spécifique.)

p.404, 1.2, dernière phrase

Remplacer par :

« Doué de voix » se définit en effet dans chaque cas « comportant registre et mélodie ». On pourrait aussi le définir plus précisément et explicitement : « capable, lorsqu'un être humain agit sur l'une de ses parties, d'émettre un son comportant registre et mélodie ».

Ajouter les mots ou les caractères surlignés en jaune

6. Malgré des différences dans le choix des mots, l'énonciation à juger est de fait exactement la même que celle du numéro 5. En effet, « certaines peines de mort font peur aux assassins invétérés qui tuent avec préméditation » et « dans bien des cas, la peine capitale effraie les assassins invétérés qui tuent avec préméditation » veulent dire la même chose et sont, au point de vue logique, la même I. La solution pour ce numéro est donc identique à celle qui fut apportée au numéro 5 : sachant que la phrase O (dans le texte) est vraie, on ne peut se prononcer sur la I (en cause ici).

7. L'énoncé qui contient les deux mêmes idées (ou objets de pensée) se trouve dans la phrase 11. Il s'agit de « la peine de mort ne doit pas être instaurée ». Cette énonciation est négative et, compte tenu de ce qui est dit dans la phrase 10, elle pourrait être interprétée comme universelle (E). D'autre part, l'énonciation à juger, « certaines peines de mort doivent être instaurées », est une I. Or la vérité d'un énoncé (ici la E) entraîne nécessairement la fausseté de sa contradictoire (ici une I). L'énonciation à juger est donc fausse.

8. L'énoncé qui contient les deux mêmes idées (ou objets de pensée) se trouve dans la phrase 11. Il s'agit de « la peine de mort ne constitue pas une mesure contribuant à diminuer la quantité de crimes commis ». Cette énonciation est négative et, compte tenu de ce qui est dit au paragraphe 3, on devrait l'interpréter comme particulière (O). D'autre part, l'énonciation à juger, « toute peine de mort constitue une mesure contribuant à diminuer la quantité de crimes commis », est une A. Or, la vérité d'une énonciation O entraîne nécessairement la fausseté de sa contradictoire. L'énonciation à juger est donc fausse.

Principes de logique – corrections apportées à la 3^e impression (2009)

p. 692 #10

Remplacer le texte #10 par le suivant :

Les cyclistes ont droit à des aménagements routiers convenant à leurs besoins. Ce sont en effet des citoyens et des citoyennes à part entière.

p. 693 #10

Remplacer le texte #10 par le suivant :

Les cyclistes sont des citoyens et des citoyennes à part entière. Cela justifie bien qu'ils aient droit à des aménagements routiers convenant à leurs besoins.

Principes de logique – corrections apportées à la 3^e impression (2009)

p.705 #6

Remplacer le problème #6 par le suivant :

Les cyclistes ont droit à des aménagements routiers convenant à leurs besoins. Ce sont en effet des citoyens et des citoyennes à part entière.

p.711-712

Changer aussi le corrigé

a) CONSÉQUENT

ANTÉCÉDENT

Les cyclistes ont droit à des aménagements routiers convenant à leurs besoins.

Les cyclistes sont en effet des citoyens et des citoyennes à part entière.

b) Ant. : les cyclistes sont des citoyens et des citoyennes à part entière.

Conséq. : les cyclistes ont droit à des aménagements routiers convenant à leurs besoins.

c) Tout citoyen à part entière a droit à des aménagements routiers convenant à ses besoins.

d) Tout citoyen à part entière a droit à des aménagements routiers convenant à ses besoins.

Or, tous les cyclistes sont des citoyens à part entière.

Donc tous les cyclistes ont droit à des aménagements routiers convenant à leurs besoins.

e)

